

**Réunion du Comité directeur des ressources halieutiques transfrontalières Canada–États-Unis**  
**Téléconférence**  
**Le 19 avril 2013**

---

**Participants américains**

John Bullard, NMFS, coprésident du Comité directeur  
Jennifer Anderson, NMFS, coprésidente du Comité d'intégration  
Rip Cunningham, président du NEFMC, coprésident du COGST  
Dave Gouveia, NMFS, coprésident du Groupe de travail sur les espèces en péril  
Sarah Heil, NMFS, COGST  
Tom Nies, COGST, directeur exécutif du NEFMC  
Jackie O'dell, Northeast Seafood Coalition, participante du public  
Fred Serchuk, NEFSC, CERT  
Mary Beth Tooley, NEFMC, COGST

**Participants canadiens**

Faith Scattolon, MPO, coprésidente du Comité directeur  
Ross Claytor, MPO, CERT  
Mark Craig, MPO, coprésident du Comité d'intégration  
Claude d'Entremont, coprésident du GOMAC  
Roger Stirling, coprésident du GOMAC  
Michael O'Connor, coprésident du COGST  
Verna Docherty, MPO, COGST  
Maxine Westhead, coprésidente du Groupe de travail sur les espèces en péril  
Kirsten Clark, coprésidente du CERT  
Rhea King, MPO, Direction des politiques et des services économiques  
Terry Higgins, MPO, Comité d'intégration  
Gerard Peters, MPO, Gestion des ressources

**Mot d'ouverture**

M<sup>me</sup> Scattolon ouvre la réunion sur une note personnelle en exprimant les plus profondes condoléances de la part de la délégation canadienne à toutes les personnes de Boston touchées par les attentats à la bombe durant le marathon de Boston. M<sup>me</sup> Scattolon indique que la téléconférence était une réunion pilote pour le Comité directeur, étant donné que la réunion du printemps est habituellement une vidéoconférence.

M. Bullard remercie tous les participants d'avoir pris part à la téléconférence et exprime sa reconnaissance pour le travail acharné et la préparation que ces réunions exigent.

Pour ce qui est de la limande à queue jaune du banc de Georges, M. Bullard présente brièvement la façon dont le processus d'établissement des quotas s'est déroulé après que le COGST avait formulé sa recommandation pour les prises de 2013. Il précise que l'automne dernier le New England Fishery Management Council (le Conseil) avait voté l'établissement d'un quota de 1 150 tm en 2013. À ce

moment-là, M. Bullard avait vivement indiqué au Conseil que le NMFS ne croyait pas que le quota de 1 150 tm était acceptable selon l'évaluation du CERT de 2012. Il mentionne que le NMFS était d'avis que l'évaluation du CERT de 2012 correspond aux meilleures données scientifiques accessibles, mais que le Comité des sciences et des statistiques du Conseil recommandait un quota de 1 150 tm en tant que filet de sécurité seulement et qu'il n'y ait aucune pêche dirigée de la limande à queue jaune en 2013. Le Comité des sciences et des statistiques avait noté que cette recommandation était qualitative et non fondée sur l'évaluation de 2012.

Le Conseil n'a adopté aucune mesure de gestion qui préviendrait la pêche dirigée. Même s'il avait adopté des mesures, un quota de 1 150 tm ne semble pas conforme aux meilleures données scientifiques accessibles. Dans le cas où le quota de 1 150 tm n'était pas approuvé, le NMFS avait proposé une mesure d'urgence pour mettre en place un quota Canada-États-Unis de 500 tm en 2013, conformément à l'évaluation du CERT de 2012. La période de consultation publique sur cette proposition s'est terminée le lundi 15 avril et les quotas définitifs pour la limande à queue jaune et l'aiglefin ont été publiés le 1<sup>er</sup> mai 2013 (un résumé des quotas et des autres règlements se trouve à l'adresse suivante : <http://www.nero.noaa.gov/nr/2013/April/13mulfw48fw50phl.pdf>).

Cette année, le NMFS a reçu des rapports concernant des écarts possibles dans les déclarations des prises de morue dans l'est et l'ouest du banc de Georges. Les navires américains peuvent pêcher dans les parties est et ouest du banc de Georges durant le même voyage de pêche. Depuis 2010, la morue et l'aiglefin capturés durant des voyages dans la partie est étaient répartis entre l'est et l'ouest du banc de Georges en utilisant des renseignements rapportés par les navires dans le cadre de leurs rapports de voyage. Avant 2010, toute la morue et tout l'aiglefin capturé durant des voyages dans les parties est et ouest étaient attribués au quota de l'est des États-Unis pour ces stocks.

L'équipe chargée de l'élaboration du plan pour les poissons de fond (un groupe d'employés du Conseil, du bureau régional et du Science Center du NMFS) a effectué une analyse de la question de déclaration. L'équipe a déterminé qu'aucune conclusion définitive ne pouvait être tirée concernant les changements dans le comportement de déclaration entre l'est et l'ouest du banc de Georges. L'équipe a découvert que les changements dans le comportement de pêche étaient probablement la cause des changements dans le modèle de débarquements, mais elle ne pouvait pas attribuer ces changements à une raison précise. Malgré cette constatation, le NMFS met en œuvre des modifications administratives qui changeraient la manière dont les prises de morue et d'aiglefin sont suivies. La période de consultation publique sur cette question s'est terminée le 9 avril et la décision a été publiée le 1<sup>er</sup> mai 2013 (un résumé des règlements sur le suivi des quotas se trouve à l'adresse suivante : <http://www.nero.noaa.gov/nr/2013/April/13mulfw48fw50phl.pdf>).

M<sup>me</sup> Scattolon indique que le Canada attendra la publication du quota pour la limande à queue jaune, qu'il aimerait recevoir des mises à jour sur l'enquête des déclarations erronées et sur les modifications administratives, et qu'il a offert de l'expertise canadienne à cet égard.

M<sup>me</sup> Scattolon fait savoir que depuis janvier 2013, Pêches et Océans Canada comprend un nouveau sous-ministre, Matthew King, et qu'il communiquera avec ses collègues du NOAA prochainement. Elle ajoute que Tana Worcester (coprésidente du CERT canadien) est en congé et que Kirsten Clark occupera son poste en tant que coprésidente du CERT, mais que M. Claytor présentera la mise à jour sur le point

de référence pour la morue. De plus, elle annonce que M<sup>me</sup> Westhead sera la responsable canadienne du Groupe de travail sur les espèces en péril étant donné que Marci Penney retournera seulement de son congé en mai.

### **Groupe de travail sur les espèces en péril**

M. Gouveia et M<sup>me</sup> Westhead font une brève mise à jour sur le Groupe de travail sur les espèces en péril. Bien que le Groupe de travail ne se soit pas réuni depuis la dernière réunion du Comité directeur, il y a eu de nombreuses questions débattues à plusieurs reprises et une prochaine réunion est prévue au cours des mois à venir.

### **Rapport du Comité d'évaluation des ressources transfrontalières (CERT)**

#### Résultats de l'évaluation des points de référence applicables à la morue de l'est du banc de Georges

M. Claytor présente une mise à jour sur les résultats de l'évaluation des points de référence applicables à la morue de l'est du banc de Georges. Les conclusions provisoires seront corroborées avec Loretta O'Brien au mois de mai. Trois modèles ont été présentés à la réunion du mois d'avril : le modèle d'analyse de population virtuelle 0,8, le modèle d'analyse de population virtuelle 0,2 et le modèle suivant un programme d'évaluation fondé sur l'âge avec une mortalité naturelle de 0,2. Même si le modèle d'analyse de population virtuelle 0,8 suppose un taux de mortalité naturelle plus élevé chez les morues plus âgées (6 ans et plus), il a quand même permis d'obtenir depuis 1994 de meilleurs indices relatifs aux valeurs résiduelles pour les relevés. Le CERT ne parvient pas à un consensus sur un modèle, mais il convient d'utiliser le modèle d'analyse de population virtuelle 0,8 pour la recommandation de prises et le modèle suivant un programme d'évaluation fondé sur l'âge 0,2 dans une analyse des conséquences. L'analyse des conséquences sera effectuée, tandis que les prises prévues du taux d'exploitation de référence cible ( $F_{réf}$ ) du modèle d'analyse de population virtuelle 0,8 seront comparées aux prévisions semblables du modèle suivant un programme d'évaluation fondé sur l'âge pour déterminer les conséquences de la biomasse prévue si le modèle opposé était correct. Cette analyse sera présentée à la réunion du CERT en juin.

Problèmes dont il faut être au courant au moment d'utiliser le modèle d'analyse de population virtuelle 0,8 :

- L'absence de stationnarité (c.-à-d. la répartition change avec le temps) dans le système est acceptée.
- L'analyse de marquage des morues âgées de quatre ans et plus (plus de 50 cm) appuie une mortalité plus élevée que 0,2, durant 1984-1987 et 2003-2006.
- Bien qu'il était convenu que la mortalité joue un rôle dans l'absence de stationnarité dans le système, le CERT ne parvient pas à un consensus sur le fait que toute l'absence de stationnarité provenait de la mortalité.
- Les possibilités présumées comprennent les effets de confusion de (mortalité – émigration), de ( $q$  – sélectivité) et des prises non déclarées.

Avant le prochain point de référence, il est crucial que le MPO et le Science Center collaborent pour élaborer un cadre d'évaluation commun ou pour établir des cadres d'évaluation communs où les hypothèses du modèle d'évaluation seraient mises à l'essai dans un environnement commun. Cet environnement du cadre d'évaluation peut être des modèles actuels ou une autre combinaison d'environnements de modèles d'évaluation. Si les deux laboratoires accordent la priorité à l'élaboration de cet environnement de cadre d'évaluation commun avant la prochaine réunion portant sur le point de référence, les conséquences des diverses autres hypothèses pourraient être examinées et un modèle d'évaluation préféré pour fournir les avis les plus solides pourrait être défini.

On discute à propos du fait que le CERT avait recalculé les points de référence biologiques pour que les renseignements puissent être utilisés pour envisager une révision future au  $F_{réf}$ , toutefois M. Claytor indique que modifier le  $F_{réf}$  ne relevait pas du CERT et que l'analyse des conséquences qui sera effectuée en juin fournira un cadre pour toute modification proposée au  $F_{réf}$ . M<sup>me</sup> Scattolon précise que l'analyse serait effectuée par le CERT afin de prendre en compte d'autres scénarios F et que le COGST devra tenir compte de ces autres scénarios pendant l'élaboration de ses lignes directrices annuelles. Il pourrait être nécessaire d'envisager la négociation d'un nouveau  $F_{réf}$  (ce qui exigerait la renégociation des quotas et des niveaux de prises) dans le nouveau cadre de référence pour la prochaine réunion du COGST (voir la discussion sous les évaluations du modèle de point de référence et l'entente).

#### Critères pour le lancement et la modification des évaluations du modèle de point de référence

Le CERT effectuera divers scénarios de projection pour déterminer les répercussions de l'utilisation de différentes valeurs F pour la morue de l'est du banc de Georges. Pour fixer des points de référence dans le système du CERT,  $F_{réf}$  est une valeur négociée et il est actuellement fixé à 0,18. Normalement, on suppose que la mortalité dans une évaluation d'un stock est constante selon les années et les âges. Lorsque la mortalité augmente dans une évaluation, comme cela s'est produit dans de nombreux stocks canadiens de morues, stocks américains de morues dans le golfe du Maine, et stocks américains de harengs dans l'Atlantique, des questions sont soulevées à l'égard de la manière de modifier le taux de mortalité par pêche cible ( $F_{cible}$ ). Les considérations en matière de rendement par recrue mènent à une augmentation du  $F_{cible}$ , tandis que les considérations en matière de production maximale soutenable mènent à une baisse dans le  $F_{cible}$ .

Lors de la réunion portant sur le point de référence pour la morue, les conclusions suivantes ont été tirées :

- Les deux modèles indiquent différentes stratégies pour l'élaboration des points de référence. Des préoccupations ont été soulevées au sujet des effets d'une augmentation dans M sur la manière dont les points de référence et les conseils seraient fournis. Par exemple, le  $F_{réf} = 0,18$  est incompatible avec les points de référence dérivés du modèle d'analyse de population virtuelle (APV)  $M = 0,8$ .
- Si les variables étaient modifiées, il serait dangereux d'utiliser F40 %, mais pour le modèle  $M = 0,2$  (modèle suivant un programme d'évaluation fondé sur l'âge), le  $F_{réf}$  actuel était adéquat.
- La direction devrait être informée des conséquences des décisions prises au sujet de la cible de mortalité utilisée comme base de la recommandation de captures. Les conséquences pourraient être exprimées sous la forme de projections à plusieurs années dans l'avenir en utilisant

différents niveaux de F (p. ex. 0,18, 0,125 et 0,11) ou en élaborant une justification pour baisser  $F_{réf}$  afin de faciliter le rétablissement de la biomasse (les responsables de l'évaluation devraient choisir la valeur la plus significative).

- L'incertitude et les conséquences des points de référence doivent être analysées.
- L'analyse des conséquences consisterait à estimer les captures prévues à  $F_{réf}$  en prenant pour hypothèse que chaque modèle était correct, et à examiner les conséquences de la biomasse prévue en prenant pour hypothèse que le modèle opposé était correct.

Il a été suggéré que le COGST étudie les résultats du CERT et possiblement négocie les points de référence avant d'établir les quotas. Le résultat de l'analyse et les conséquences pourraient être un sujet de discussion pour 2014. Le cadre de référence de la prochaine réunion du COGST comprend déjà la discussion des critères, ce qui fait que le point de référence serait simplement une des recommandations du CERT. Les points de référence sont déclenchés par des modifications importantes aux données (comme la taille et la structure du stock et les relevés). De plus, tous les cinq ans, les données devraient être évaluées afin de vérifier si un nouveau point de référence est requis.

### **Rapport du Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers (COGST)**

M. Cunningham et M. O'Connor présentent le rapport de la réunion intersession du COGST qui s'est tenue en février 2013.

#### Échanges de quotas

Dans le cadre de la discussion sur les échanges de quotas, le COGST a élaboré un ensemble de directives sur les échanges de quotas qui comprenait des objectifs pour les échanges et plusieurs principes directeurs. La discussion a porté sur les échanges effectués avant le début d'une saison de pêche ainsi que sur les échanges effectués durant la saison, les échanges pluriannuels et les écarts entre années de pêche. Le COGST a également étudié les problèmes de mise en œuvre et les effets biologiques possibles liés aux échanges. Les membres du COGST ont admis qu'un certain nombre de décisions de gestion restaient à prendre. Il a été convenu d'aller de l'avant avec un programme pilote et de constituer un groupe de travail composé de membres du COGST et de membres du Comité d'intégration afin de mettre au point les derniers détails nécessaires à la réalisation d'un échange. M<sup>me</sup> Scattolon et M. Bullard ont approuvé cette approche et appuyé la constitution d'un groupe de travail pour régler les derniers problèmes concernant les échanges. M<sup>me</sup> Scattolon a demandé que les membres du COGST et du Comité d'intégration commencent à travailler sur les aspects techniques d'un projet pilote sur les échanges dans leurs domaines de compétences respectifs en prévision d'un processus d'échange de quotas qui serait approuvé par le secrétariat. Elle a précisé que le travail en cours sur les détails techniques d'un échange n'empêchait pas que des modifications supplémentaires soient apportées aux principes définis par le COGST.

#### Évaluations pluriannuelles

Il y a deux ans, le CERT a rédigé un document dans lequel il était suggéré de passer aux évaluations et aux projections pluriannuelles afin de répondre aux pressions administratives pour réduire les coûts de

la science et améliorer l'efficacité. Bien que la science au Canada et aux États-Unis ait accompli un travail considérable, lorsque l'on considère ce qui a été réalisé, en déterminant dans quelle mesure les modèles auraient pu fournir des projections pluriannuelles dans le passé, les discussions au COGST ont plutôt porté sur les inconvénients des évaluations pluriannuelles. Étant donné que les captures de morues et de limandes à queue jaune sont souvent inférieures aux quotas, le niveau élevé d'incertitude créé par la non-réalisation d'une évaluation, ne fût-ce qu'un an sur deux, a été considérée comme inacceptable. Le fait que les fonds économisés grâce aux nouvelles efficacités ne seraient pas réaffectés à des questions relevant de l'entente canado-américaine a soulevé des inquiétudes. Le COGST a convenu que la morue et la limande à queue jaune étaient trop critiques pour ne pas être sujettes à des évaluations annuelles, mais que l'aiglefin pourrait ne pas être évalué en 2014, à la condition que le CERT ait une meilleure idée de la grandeur des classes d'âge à venir et une meilleure estimation du recrutement partiel.

M<sup>me</sup> Scattolon a demandé que le CERT et le COGST étudient si les fonds économisés en ne réalisant pas d'évaluation en 2014 pour l'aiglefin pourraient être réaffectés aux travaux supplémentaires nécessaires pour la morue et la limande à queue jaune.

#### Autres stratégies de gestion

Le rendement des mises à jour de l'évaluation et les recommandations quant aux prises qui en découlent sont critiqués depuis quelques années, étant donné que le COGST reçoit souvent deux formules de modèle selon lesquelles il établit les lignes directrices relatives à la pêche de la morue. Le COGST discute donc de solutions de rechange à la stratégie de pêche, strictement fondée sur le taux de mortalité par la pêche, à laquelle il a recours en ce moment. Les trois solutions de rechange faisant l'objet des discussions pour la pêche de la morue et de la limande à queue jaune, proposées selon les modèles canadiens, sont les suivantes : des évaluations fondées sur la stratégie de gestion, des évaluations fondées sur le modèle, qui sont réalisées à l'aide d'indices de relevés utilisés pendant les années intérimaires, et une approche indicielle. Le COGST convient d'élaborer une stratégie indicielle avec un taux d'exploitation fondé sur la biomasse des relevés, à court terme, et de l'appliquer en parallèle avec les modèles actuels. Des objectifs précis seraient fixés en fonction de la santé du stock en question. Puisque le COGST ne peut pas s'entendre sur la possibilité d'envisager une stratégie de pêche qui exige de réduire la mortalité par pêche lorsque les conditions des stocks sont faibles, il recommande au Comité directeur d'ajouter cette question au cadre de référence du CERT pour juin 2014. Compte tenu des difficultés à s'entendre sur les taux de mortalité, la biomasse sera probablement fonction du taux de mortalité naturelle. Les deux laboratoires scientifiques auraient donc besoin d'une structure commune du cadre avant d'approfondir l'étude de cette question.

Selon le Comité directeur, le CERT pourrait ajouter les points de référence de la biomasse à leur cadre de référence de 2014. On demande au COGST de discuter de la stratégie indicielle à sa réunion de septembre et de distribuer l'ébauche du document bien avant sa réunion d'automne.

Le COGST convient d'élaborer une mesure de la biomasse du stock reproducteur. Il faudrait élaborer le cadre de référence du CERT, puis créer un groupe de travail du COGST afin d'établir d'autres solutions de

gestion virtuelle pour les trois stocks, et ce, par l'adoption d'une approche fondée sur l'indice de relevé par navire de recherche au cours des trois prochaines années. Il se peut que les règles de contrôle des prises fonctionnent mieux pour certaines espèces que pour d'autres.

### **Mise à jour sur les discussions du COGST sur l'entente**

Lors de la réunion intersession du COGST, les États-Unis ont soulevé la question de l'examen de l'entente entre le Canada et les États-Unis concernant les ressources transfrontalières. Selon les membres américains du COGST, en vue de renforcer l'entente en place depuis 10 ans, de même que les relations connexes, elle doit être examinée. Les États-Unis demandent d'ajouter un nouveau cadre de référence concernant l'examen de l'entente à l'ordre du jour de la réunion de septembre 2013 du COGST. L'examen proposé de l'entente comprendrait les éléments suivants :

1. Une évaluation des fonctions administratives du COGST.
2. Un examen de la pertinence de la stratégie de pêche actuelle et des points de référence.
3. Une analyse du calcul de la répartition des ressources d'après les relevés.

M. Bullard et M<sup>me</sup> Scattolon souscrivent en principe à la réalisation d'un examen. M<sup>me</sup> Scattolon fait remarquer que, jusqu'à présent, le caractère non officiel de l'entente a convenu aux deux parties et elle demande d'élaborer le cadre de référence pour l'examen, puis de le distribuer avant la réunion d'automne du COGST. Elle signale que des approbations internes du MPO peuvent s'avérer nécessaires avant d'amorcer l'examen de l'entente. M. Bullard révèle que l'examen pourrait être constructif, surtout parce que l'entente fait l'objet d'un examen plus approfondi aux États-Unis, où les stocks diminuent et les difficultés économiques s'accroissent.

Le CERT réalisera des analyses de sensibilité en utilisant différentes valeurs de  $F$  (supérieures et inférieures au  $F_{réf}$  actuel) pour calculer les niveaux de prises, ce qui peut aider à éclairer une future discussion du COGST sur le  $F_{réf}$ . On pourrait discuter de la nouvelle valeur du  $F_{réf}$  dans le cadre de l'examen de l'entente ou la traiter comme une question distincte.

On craint que les analyses de sensibilité réalisées par le CERT, bien qu'elles permettent de générer une fourchette de prises, ne permettent pas de modifier le  $F_{réf}$  et la stratégie de pêche faisant actuellement l'objet de négociations. On se demande d'ailleurs si le CERT formulera une recommandation ferme quant aux prises en fonction des analyses de sensibilité ou s'il devrait ignorer les nouvelles valeurs liées aux prises et utiliser le  $F_{réf}$  actuel pour formuler la recommandation en question.

Il n'y aura probablement aucun changement apporté à la stratégie de pêche cette année. On pourrait aussi manquer de temps pour réviser la valeur du  $F_{réf}$  entre les mois de juin et de septembre. Le CERT devra mener une discussion à ce sujet lors de sa réunion en juin. Il se peut que le CERT ait besoin d'étudier les risques de dépasser le  $F_{réf}$  pour l'année à venir.

Le Comité directeur s'attendrait à ce que le COGST donne des conseils quant au risque de dépasser le  $F_{réf}$  et les taux des stratégies de pêche. Si le Canada et les États-Unis conviennent que les stocks sont

exposés à un risque élevé, le Comité devra tenir compte de ce risque au moment de s'entendre sur les niveaux de prises pour 2014.

À l'avenir, le Comité directeur s'attendrait à ce que le COGST définisse très clairement les risques liés à la stratégie de pêche associée au nouveau modèle.

### **Mot de la fin**

M<sup>me</sup> Scattolon remercie tous les participants et signale que le format de la téléconférence est très efficace et constitue une approche rentable. La prochaine réunion du Comité directeur aura lieu le 12 septembre 2013 à Halifax, en Nouvelle-Écosse, et l'on convient de tenir la prochaine réunion du COGST les 10 et 11 septembre à Halifax. Les mesures à prendre avant la prochaine réunion sont les suivantes : le COGST doit travailler sur le projet pilote lié aux échanges de quotas et discuter de la possibilité d'examiner l'entente; le CERT doit effectuer ses travaux en fonction des présentations de M. Claytor; M<sup>me</sup> Scattolon et M. Bullard doivent examiner les principes relativement au prochain plan de travail du COGST; il faut distribuer l'ébauche du cadre de référence concernant l'examen de l'entente pour les coprésidents du Comité directeur.